

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES LODEVOIS&LARZAC

**Nombre de Membres**

En exercice : 20

Présents : 12

Exprimés : 13  
(dont 1 pouvoir donné)

**Vote**

Pour : 13

Blancs : 0

Nuls : 0

Date de convocation : vendredi 26 novembre  
2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-  
Préfecture de Lodève le : .....

n° CA CIAS 20211202 04

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'an deux mille vingt et un le 2 décembre

Le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, dûment convoqué à 14 heures 30 , s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET sous la présidence de **REQUI Jean-Luc** Président du C.I.A.S

**Présents :**

membres élus : **Jean Luc REQUI**, Président du C.I.A.S, **BAISSET Martine**, Maire de la commune de La Vacquerie, **BOUSQUET Pierre-Paul**, Maire de la Commune de St Pierre de la Fage , **GALEOTE Monique** Élu de la commune de Lodève, **FRONTIN Claudine**, Élu de la commune de Sorbs, **PANIS Michel**, Élu de la commune de Lodève, **LAATEB Claude**, Élu de la commune de Lodève

membres qualifiés : **LACAZE Lionel** représentant l'association MJC, **LEDERMAN THérèse** représentant le CODEV Pays Coeur d'Hérault, **ABRIC Charles** de l'association APF, **DAUNIS Solange** représentant l'UDAF, **CAUNES Jean Paul**, représentant l'association l'OUSTALITE

**Pouvoirs :**

membres élus :

membres qualifiés : **MARTINEZ Marie-Line** représentant l'association ACCORD, a donné pouvoir à **ABRIC Charles** de l'association APF

**Absents :**

membres élus : **ENNADIFI Fatiha**, Élu de la commune de Lodève, **CANO Jésahel**, Élu de la commune d'Usclas du Bosc, **BATACHE Carmen**, Élu de la commune de Saint Etienne de Gourgas, **ALIBERT Damien**, Élu de la commune de Lodève;

membres qualifiés : **CABANES Nelly**, représentant l'association LES FICELLES, **DELFORGE Clotilde** représentant l'association ADAGES, **AUDOUY Marie-Christine** représentant l'Union Départementale des Foyers Ruraux,

**Membres consultatifs:**

**VALETTE Florence**, Directrice du C.I.A.S  
**FABRE Audrey**, Adjointe à la Directrice du CIAS

Délibération n°4

Tarifs 2022 mise à disposition de bureaux

Il convient annuellement de soumettre au conseil d'administration les tarifs pour l'année qui seront appliqués par le CIAS pour la mise à disposition de locaux.

Pour mémoire, le CIAS accueille dans ses bureaux administratifs depuis plusieurs années des associations qui tiennent des permanences de façon hebdomadaire ou mensuelle.

Actuellement sont accueillies les associations et structures suivantes :

Associations / Structures	Salles utilisées	Fréquence
Via voltaire Infirmier et Psychologue	Deux bureaux	Hebdomadaire
École des Parents	Un bureau	Hebdomadaire
MSA	Un bureau	Mensuelle
Maison des adolescents	Une salle de réunion	Hebdomadaire
ANPAA	Une salle de réunion / bureau	Hebdomadaire

Il est proposé au Conseil d'Administration d'appliquer la tarification suivante pour 2022 :

Espace occupé	Fréquence	Tarif annuel
1 Bureau administratif ou salle de réunion	Hebdomadaire	600€
2 Bureaux administratifs	Hebdomadaire	850€
1 Bureau administratif ou salle de réunion	Mensuelle	150€

Où l'exposé de Jean-Luc REQUI, et après avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration votent :

- Pour : 13
- Blancs : 0
- Nuls : 0

et décident:

- d'approuver la nouvelle grille tarifaire pour l'année 2022
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire
- de transmettre la présente délibération au contrôle de légalité

Ainsi et fait et délivré les jours et an susdits et ont les délibérants signés au registre. Par extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Jean-Luc REQUI